

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 novembre 2023

Convocation du **14/11/2023**
Date de publication : **23/11/2023**
Conseillers en exercice : **043**
Présents : **030**
Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-trois, et le lundi vingt novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **026-201123**

**OBJET : ENFANCE, EDUCATION,
JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR**

Approbation de l'actualisation des tarifs pour l'utilisation de Saint-Vincent-les-Forts par les adultes et les groupes extérieurs pour l'année 2024.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Madame MELIN Joëlle, Monsieur MIROUX William, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Monsieur AGOSTINI Pascal), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur KOURICHI Zarick (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie), Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Madame

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231120-201123_26-DE
Reçu le 23/11/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
23/11/2023



Délibération n° 026-201123 du Conseil Municipal du 20 novembre 2023 (suite)

BOISSON Valérie), Monsieur PERRIN-TOININ Yves (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine)

ABSENTS :

Madame BENASSAYA-NIVET Dominique (absente excusée), Monsieur SALONE Arthur (absent excusé), Madame GIOVANNANGELI Magali (absente excusée), Monsieur GRANDJEAN Denis (absent excusé), Madame FARDOUX Clémentine (absente excusée), Monsieur LATZ Alexandre (absent excusé), Madame BOISSON Valérie (absente excusée)

Monsieur Jérémy PANGOURASSOU a été élu(e) secrétaire

Madame Sophie AMARANTINIS rapporte :

Le Centre de vacances de Saint-Vincent-les-Forts accueille des groupes tout au long de l'année (groupes composés d'adultes et/ou d'enfants) dans un cadre propice à la découverte de la montagne.

Chaque année, une délibération cadre rassemble pour une année civile, les tarifs pratiqués pour l'ensemble des activités municipales en direction des enfants et des jeunes. En dehors du dispositif municipal d'accueil périscolaire, de loisirs et de vacances, une grille tarifaire complémentaire est nécessaire pour la prise en compte d'accueil de groupes extérieurs.

Une délibération spécifique à ces accueils est donc proposée chaque année.

Les tarifs couvrent uniquement les frais de repas et d'hébergement correspondant aux formations, séminaires, stages d'oxygénation, mini séjours ou événements ponctuels intervenant sur le Centre de vacances.

Cette délibération propose d'approuver les tarifs 2024 tenant compte de l'évolution de l'indice INSEE fixé à 4,9 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 15 novembre 2022 relative aux taux journaliers 2023 pour l'utilisation de Saint-Vincent-les-Forts par des groupes extérieurs,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville d'accueillir des groupes sur le centre de vacances hors du calendrier municipal des classes de découverte et séjours d'été,

VU l'examen en Commission municipale,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231120-201123_26-DE
Reçu le 23/11/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
23/11/2023



Délibération n° 026-201123 du Conseil Municipal du 20 novembre 2023 (suite)

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER l'application des tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2024 ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les conventions et les documents nécessaires à la mise à disposition du Centre et de ses prestations.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231120-201123_26-DE
Reçu le 23/11/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
23/11/2023

